



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 5 juillet 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	58

Date de convocation

29 juin 2023

**Ressources Humaines –
Création de 3 emplois non
permanents dans le cadre de
contrats de projet**

**N° de la délibération
2023-409**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 5 juillet 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Amandine DEYGAS, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Marc SIMONEL, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Nathalie RAZE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT, M. Jacques POCHON,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24 ;

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président informe l'assemblée :

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'agents contractuels en contrat de projet pour mener à bien les projets suivants :

- Programme LEADER 2023-2027
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les bassins versants « Veayne, Bouterne, Torras, petits affluents du Rhône » 2019 – 2024
- Programmation de travaux sur les cours d'eau du territoire ARCHE Agglo d'une durée de 3 ans

Le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi non permanent de Responsable d'équipe projet Leader à temps complet dans le cadre du nouveau programme 2023- 2027. Sera à pourvoir un contrat de projet de la durée de 5 ans, rémunération basée sur la grille indiciaire des attachés territoriaux.
- La création d'un poste de Chargé de mission vulnérabilité
ARCHE Agglo compétente en matière de GEMAPI est porteuse du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les bassins versants « Veayne, Bouterne, Torras, petits affluents du Rhône » signé en septembre 2019.
Ce PAPI Veayne Bouterne bi départemental (Drôme Ardèche) est en cours de mise en œuvre depuis 2019 et jusqu'à 2024. Arche agglo est maître d'ouvrage d'un certain nombre d'actions inscrites dans ce PAPI.
Ce poste sera donc chargé de la Mise en place du volet réduction de la vulnérabilité pour les entreprises et les habitants ainsi que d'actions diverses, comme la réalisation du PICS (plan intercommunal de sauvegarde) ou la mise en œuvre d'actions du PAPI sous maîtrise d'œuvre d'ARCHE Agglo.
Contrat de projet d'une durée de 3 ans – rémunération basée sur la grille indiciaire des ingénieurs
- La création d'un poste d'Agent entretien rivières
En raison de la programmation de travaux dans les 3 prochaines années sur les cours d'eau du territoire ARCHE Agglo, l'équipe rivière chargée de la mise en œuvre de ces travaux, est renforcée par un contrat de projet de la durée de 3 ans.
Il sera chargé de : Restauration des cours d'eau, Travaux de génie végétal sur la Veayne à Chanos-Curson, Marathon de la biodiversité
L'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des adjoints techniques.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget d'ARCHE Agglo

Considérant l'avis de du bureau en date du 17 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ADOPTE la proposition du Président,
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 5 juillet 2023.